

ISSN 0758-1238

LES CAHIERS DU TREGOR

N° 25

PRIX DU N° 25 F

4ème TRIMESTRE 1988



**BULLETIN DU CLUB D'ARCHEOLOGIE
ET D'HISTOIRE DE BEGARD**

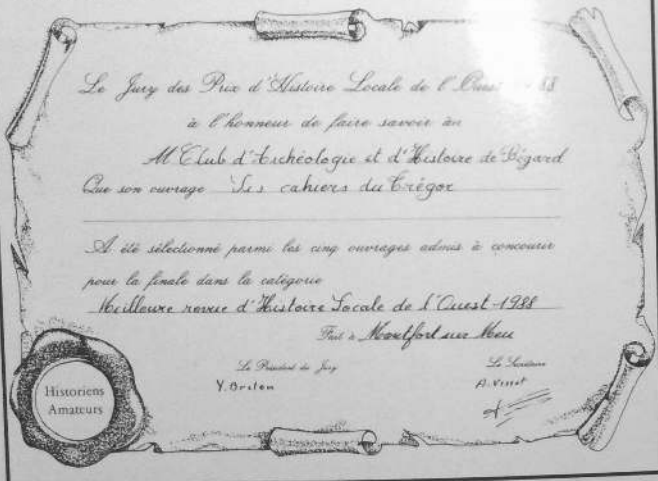
Publié avec le concours de la M.J.C. de Bégard

LA VIE DU CLUB

Les Cahiers du Trégor ont été sélectionnés par le Jury des Prix d'Histoire Locale de l'Ouest pour 1988 parmi les cinq ouvrages admis à concourir pour la finale dans la catégorie.

Meilleure revue d'Histoire Locale de l'Ouest 1988

En attendant peut-être une consécration plus grande encore, cette distinction ne peut que nous encourager à poursuivre nos efforts.



Les Cahiers du Trégor : Publication trimestrielle du Club d'Histoire de Bégard.
M.J.C. 22140 Bégard. ☎ 96.45.20.60.

Directeur de la publication : Hervé Le Goff.

Composition-Impression : Imprimerie Henry - Péderneq.

Abonnement mensuel (4 numéros) : 70 F (+ 15 F de port).

Les numéros déjà parus sont disponibles (sauf N° 2, 3, 4 épuisés) au prix de 25 F par exemplaire + 5 francs de port.

Photo de couverture : Départ des volontaires (1791-1792)

LES METIERS DE BRELEVEZ EN 1798

Par Ch. KERMOAL

Le tri des archives de Brélévez annoncé en juin dans la presse locale est aujourd'hui achevé. Grâce à la diligence de madame Massart, directrice de la bibliothèque municipale de Lannion et de son personnel, grâce au patient travail de classement de Marie-Annick Le Gac, archiviste, 15 mètres de vieux papiers sont accessibles depuis la fin du mois d'août.

Un inventaire très précis à la disposition des chercheurs permet de penser que notre connaissance du pays lannionais va s'accroître bien vite de précieuses découvertes. A titre d'exemple - et de première - voici un aperçu de la population de Brélévez sous le Directoire. Il est tiré d'un « Tableau des citoyens de la commune » dressé le 1^{er} Fructidor an VI (18 août 1798) par François Le Bars, agent de Brélévez. (Archives municipales, FB, Brélévez).

Il recense 1 823 citoyens, ce qui révèle une certaine stagnation. En 1770, le géographe Ogée y dénombrait 1 250 communians. En l'an VI, François Le Bars indiquant 493 jeunes et 2 écoliers, l'accroissement de la population entre les deux dates peut être estimée à environ 6%, soit 0,2% par an.

Le principal intérêt de ce tableau est qu'il donne la liste de tous les métiers exercés à Brélévez et du coup il nous offre aux portes de Lannion l'état d'une commune rurale au contact de la ville. Celle-ci qui compte à l'époque, probablement moins de 3 500 habitants, exprime un certain nombre de besoins auxquels répondent les populations environnantes. D'où, à Brélévez un éventail de professions bien différent de celui des campagnes.

Les métiers de la terre sont toujours prépondérants. Près de 34% de la population est recensée comme cultivateur et cultivatrice. Car il est vrai qu'au-delà du Crec'h Tanet et de son église, le bocage s'étend vers Le Rusquet ou Le Cosquer, reliant dans chaque section l'habitat dispersé des frairies d'autrefois.

François Le Bars dénombre encore sept ménagères. Ce terme, disparu du langage administratif depuis la Révolution, signifiait avant 1789 la présence de paysannes relativement aisées ayant tenures à elles et point de dettes. Ici, il s'agit probablement de veuves dont l'appellation tardive rappelle la forte position sociale...

Ces cultivateurs et ces ménagères se faisaient aider par une nuée d'employés : 91 servantes, 82 domestiques et 179 journaliers qui constituent la main-d'œuvre agricole. Servantes et domestiques ont une situation

enviable car engagés à l'année. Les domestiques (population masculine) travaillent essentiellement dans les fermes et convenants de la commune. Les servantes les y accompagnent. Mais certaines d'entre elles se rencontrent également au bourg et peut-être chez des particuliers lannionais.

Les journaliers ont plus de peine. Ils subsistent en se louant pour des travaux saisonniers, essentiellement les moissons ou des travaux de portage nécessitant une forte main-d'œuvre.

L'étude mensuelle des mariages montre, à ce propos, une baisse très marquée des épousailles en août et septembre. Le creux d'août correspond à la récolte du froment et de l'orge. Celui de septembre est dû à celle du blé noir. Car le temps des moissons mobilise une main-d'œuvre si abondante que pendant ces deux mois, les noces ne sauraient y trouver place.

Ogée ne cite que deux moulins à Brélévenez. Mais en 1798 il s'y rencontre quand même 19 meuniers. C'est la preuve de l'importance des céréales dans l'agriculture traditionnelle. De cette activité découlent deux métiers présents à Brélévenez : un criblier et un faiseur de balin.

Le premier, si c'est bien de cela qu'il s'agit, est un cribleur, c'est-à-dire un nettoyeur de grain. Le crible dont il se sert est un instrument à vanner le blé et l'avoine, composé d'une grande auge élevée où l'on verse le grain qui en s'écoulant sur de petites planchettes de bois et sur plusieurs rangs de fin d'archal se dépouille de sa balle. Celle-ci est récupérée le long d'une peau placée à l'arrière.

Le faiseur de balin se sert de cette matière. Elle lui permet de bourrer des «poches» qui sont de grands sacs avec lesquels ce matelassier d'un autre âge confectionne sa literie.

Autre activité agricole, celle-ci beaucoup plus spéculative : la culture du chanvre à laquelle, bien qu'elle ne soit pas citée, on peut associer celle du lin. Brélévenez possède un distilleur de chanvre. Cet homme fait métier de broyer le chanvre, de le «tiller» c'est-à-dire de séparer et trier la filasse de l'écorce. La plante, semée fin mars et récoltée à partir du 15 juillet, a préalablement été trempée quelques temps dans l'eau puis convenablement séchée pour faciliter l'opération.

Cette première mesure, le rouissage, s'effectue dans des mares spécialement affectées à cet usage. Les douets à rouir, que l'on retrouve très nombreux dans les aveux et descriptifs de seigneuries sous l'Ancien Régime, se trouvent en effet très rapidement pollués par la décomposition des plantes. Il est d'ailleurs strictement interdit de rejeter leur eau stagnante et nauséabonde dans les rivières.

Il est impossible de dire si le distilleur remet la filasse au paysan propriétaire du chanvre, ne faisant payer que son travail, ou s'il achète les fagots et revend la filasse pour son propre compte. Quoiqu'il en soit, il alimente une industrie très prospère à Brélévenez. Car François Le Bars dénombre 61 fileuses et 3 fileuses d'étope dans son recensement.

Ces fileuses ne sont pas des fileuses de laine ; il en existe deux, comptées à part. Elles travaillent pour l'industrie toilière et fournissent la matière première à 19 tisserands. La commune a un long passé de paroisse toilière ; déjà en 1597 la confrérie des tisserands s'était opposée à La Fonte-

nelle qui tentait de mettre en coupe réglée la région lannionaise.

A leurs côtés exercent trois blanchisseuses de toiles, c'est-à-dire des femmes occupées au premier blanchissement des toiles neuves. Elles se distinguent de quatre autres simples blanchisseuses et de dix-sept buandières dont l'activité est plus certainement la lessive.

Les fileuses d'étoques peuvent fournir le faiseur de balin déjà rencontré. Il est possible aussi qu'au nombre de leurs clients se rencontre l'unique calfat de la commune. Sur le port de Lannion où il trouve son ouvrage, ce «calfateur» répare les coques des barques, bouchant leurs trous avec l'étope et les enduisant ensuite de suif, de poix ou de goudron pour éviter qu'elles ne fassent eau. Il y côtoie sept darbarreurs qui sont des déchargeurs de navires. Hommes forts du port, nous les retrouvons souvent lors des émeutes contre les «chertés» du XVIII^e et du XIX^e siècle. L'activité portuaire est encore la raison des trois cordiers de Brélévenez. Le chanvre est bien sûr la matière première de ces fabriquants de cordes et de cordages.

Pour finir avec les différentes fileuses, voici trois «faiseuses d'étain». Ne cherchons pas ici une quelconque fabrique de poterie. L'étain dans ce cas est de la laine propre à être cardée et filée. Il désigne aussi les filets de laine utilisés lors du tissage pour soutenir la trame qui les traverse. Ces «faiseuses» sont donc d'habiles personnes entre les mains desquelles se préparent les futures étoffes, les tapisseries, les bas...

L'artisanat du vêtement et de la chaussure est bien représenté. Brélévenez compte 17 tailleurs ; ce qui est beaucoup (un pour cent habitants). L'activité toilière de la commune n'est sans doute pas étrangère à cette forte présence ; la proximité de Lannion non plus ! Nous rencontrons aussi 21 lingères et 1 repasseuse, métiers également liés à la ville.

De même, nous comptons sept cordonniers et un faiseur de lacets (pas uniquement de chaussures). Il est pensable que la clientèle recherchée est là encore celle de Lannion. Car si les paysans de Brélévenez portent parfois des chaussures ils vont plus souvent en sabots ou pieds nus. Pour eux, les trois sabotiers et les deux savetiers (nuance !) recensés par François Le Bars suffisent.

Regardons de plus près le petit commerce de Brélévenez. Nous trouvons quinze marchandes et une revendeuse. Il est difficile de préciser ce dont elles font commerce. Peu de chose et probablement de tout. Seule l'activité de la marchande d'allumettes nous est connue.

Dans le domaine alimentaire, c'est le nombre de représentants de chaque corps de métier qui surprend : 19 bouchers, 8 poissonniers, 6 boulangers. La proximité de la ville est sans doute à l'origine de cette inflation, comme elle explique la présence d'une vendeuse de fruits. Ceci renvoie à l'observation de l'anglais Arthur Young voyageant par le Trégor en septembre 1788 : «Les marchés de toutes les villes, même dans cette pauvre province de Bretagne si arriérée, sont fournis de fruits avec une profusion dont nous avons aucune idée». Autre métier bien représenté, mais cela ne surprendra personne : les aubergistes. Ils sont sept à Brélévenez.

On note encore 20 jardiniers ce qui n'est pas étonnant. La profession est cependant nouvelle. Dans ce pays, nous ne l'avons pas rencontrée avant

1750. Faiblesse de la documentation peut-être, mais aussi modification des habitudes alimentaires : ce sont dans les jardins que se font les premières expériences ! Par eux la campagne pénètre profondément la ville. C'est certainement sur les pentes du Crec'h Tanet et dans Lannion même que ces jardiniers exercent leur art.

Pour le reste, l'artisanat est semblable à celui qui se voit dans toute commune rurale : cinq tanneurs, sept bourreliers, trois charrons, trois tonneliers et un menuisier. Un tireur de pierres travaille à la carrière, aidé par un pierrier casseur de cailloux. Ils fournissent de quoi réparer les chemins toujours défoncés et boueux. Ils extraient peut-être aussi les pierres de construction.

Neuf maçons résident en effet à Brélévenez où les belles maisons de pierres ne sont pas inconnues. La demande locale et lannionaise leur procure du travail. Maîtres de leur métier, ils n'utilisent les journaliers que pour le gros œuvre. Chaque artisan est en effet un spécialiste qui ne laisserait jamais un profane s'exercer à son art. Quatre charpentiers, onze couvreurs et un apprenti couvreur complètent cette liste des hommes du bâtiment.

Parmi les métiers de Brélévenez, il reste à décrire ceux que la tradition populaire regarde avec crainte du fait de leur habileté quasi diabolique à manier le fer et le feu. La commune compte 2 chaudronniers, 3 forgerons et 3 maréchaux.

Les inventaires après décès décrivent longuement la production des premiers. Dans chaque maison se retrouvent en effet nombre de chaudrons, poêles, crêpières qui sortent de leurs mains. Ces documents donnent aussi la liste des outils, serpes, faux, haches, etc. œuvre des seconds. Quant aux troisièmes, paisibles maréchaux-ferrands, ils ont fort à faire avec les chevaux du Trégor. La région est encore à cette époque un grand pays d'élevage que les armées de Bonaparte vont utiliser grandement.

Terminons ce tableau en citant quelques personnes qui échappent à toute classification : le curé, unique prêtre en cette période difficile, trois pensionnés, un notaire, un huissier, un seul propriétaire, Yves Le Roux, venu habiter Brélévenez en 1792 et un instituteur. Ce dernier, à en croire le recensement de François Le Bars, n'est guère surchargé. Il n'y aurait que deux écoliers et un étudiant dans la commune. Mais il ne compte probablement que ceux qui ont dépassé l'âge de la communion, les autres élèves étant une minorité dans les 493 enfants et jeunes dénombrés par ailleurs.

Mentionnons enfin cinq pauvres, cinq infirmes et un paralytique qui indiquent la précision de notre agent recenseur. Il avait effectué ce travail en exécution de la loi du 10 Vendémiaire an IV (2 octobre 1795). En suivant scrupuleusement le modèle officiel, il nous offrait un tableau très complet de sa commune. Plusieurs de ses semblables effectuèrent des recensements identiques entre l'an IV et l'an VI. La collecte et l'analyse de ces documents devraient nous apporter une meilleure connaissance de la société rurale d'il y a deux siècles...

Ch. KERMOAL
Septembre 1988

HISTORIQUE DES BATAILLONS DE VOLONTAIRES NATIONAUX DES COTES-DU-NORD ET DU FINISTERE PENDANT LA REVOLUTION (1791-1798) Districts de Pontrieux, Guingamp, Lannion et Morlaix

par Jean GUERNIOU

LE PREMIER BATAILLON DE VOLONTAIRES DES COTES-DU-NORD FORMATION.

Le bataillon s'est formé dans les meilleures conditions : volontaires nombreux, habillés, équipés et armés par les communes ; compagnies de districts homogènes ; situation du Trégor calme.

Suivant l'importance de sa population, chacun des neuf districts du département forme une compagnie ou une fraction de compagnie.

La 1ère Compagnie est originaire du district de Guingamp :

- * Capitaine Claude Le Bihan (25 ans) de Guingamp
- * Lieutenant Alexandre Rousseau (29 ans) de Questembert
- * S/Lieutenant Guillaume Renault (22 ans) de Guingamp.

La 4ème Compagnie est de Lannion :

- * Capitaine Joseph Le Coat (24 ans) de Lannion
- * Lieutenant Louis Le Cocq (25 ans) de Lannion
- * S/Lieutenant Yves Marie Le Goaziou (22 ans) de Lannion

La 6ème Compagnie est de Pontrieux :

- * Capitaine François Le Saux (22 ans) de Pléhédel
- * Lieutenant Charles Le Nay (19 ans) de Pontrieux
- * S/Lieutenant Louis Corbin (22 ans) de Lanvollon (1)

Une 9ème Compagnie, la compagnie de grenadiers, est formée à Saint-Brieuc lors du rassemblement du bataillon, en choisissant huit hommes par compagnie, pris parmi les plus beaux.

Le 1er bataillon de Volontaires des Côtes-du-Nord, commandé par Monsieur Geslin de Tremargat, est reçu les 23 et 24 septembre 1791 par le Commissaire des guerres, et passe donc, dès ce moment, aux ordres du Département de la guerre.

L'effectif passé en revue est de 30 officiers et 521 sous-officiers et soldats. Il manque 21 hommes et 56 fusils.

HISTORIQUE.

Le 8 octobre, le bataillon est envoyé à Lamballe pour y tenir garnison

et achever son instruction. Jusqu'au moment de son départ pour les armées, certaines de ses unités sont employées, dans plusieurs districts, dans des opérations de répression de tentative d'insurrection.

Le 3 mai 1792, le bataillon est mis en route pour l'armée du nord commandée par Rochambeau. Il arrive, fin mai 1792, à Arras, et est considéré comme montrant un excellent esprit, la tenue, la discipline, l'instruction étant bonnes.

Le 11 juin, il est à Graveline où il restera trois mois. Il reçoit le baptême du feu à Fontenoy les 3 et 4 août (2) et prend part, le 31, à l'affaire du camp de Maulde. En septembre, il est à Condé et y constitue une compagnie supplémentaire, la compagnie des canonniers.

Une lettre du soldat Le Cocq (et de son ami Joseph Coat) adressée au directoire du district de Lannion, écrite à Graveline le 11 juin 1792, donne des détails sur les activités du bataillon. Il y signale que son bataillon va participer à l'attaque d'Ostende et qu'un colonel et un capitaine d'un régiment de dragons voisins sont passés à l'ennemi avec la caisse et le drapeau du régiment croyant entraîner avec eux le régiment entier, mais ils se sont trompés et les soldats sont restés tranquilles se contentant seulement de gémir sur la perte de leur masse.

Cependant, le décret du 5 mai 1792, portant l'effectif du bataillon à 800, exige un complément de volontaires. Aussi le bataillon s'adresse-t-il à plusieurs reprises au département des Côtes-du-Nord chargé de le compléter.

C'est ainsi que Monsieur Geslin, le 12 septembre 1792, puis le conseil d'administration du bataillon le 22, réclament des effectifs supplémentaires.

Le 7 octobre, le dépôt de Lamballe fait partir 52 volontaires. Plusieurs d'entre eux partent satisfaits, car ils rejoignent «leurs parents et leurs amis». Cependant des difficultés se présentent car il y a pénurie de souliers.

Après quelques opérations plus ou moins heureuses, il est affecté à l'armée de Belgique (5ème Brigade). Il se distingue le 11 novembre à la prise de Jemmapes (3) ; entre le 14 à Bruxelles et le 20 à Louvain où il demeure en garnison jusqu'en février 93.

Cette année-là il est détaché au siège de Venloo, prend part à la retraite de Belgique et, après la défection de Dumouriez, est placé en garnison à Douai où il reçoit des renforts.

À la Madeleine, en juillet, puis sur la Lys en août, il participe à la malheureuse affaire de Marchiennes (30 octobre) où il perd après 7 heures de combat : 17 officiers et 343 volontaires faits prisonniers. Les prisonniers seront libérés plus tard, à titre d'échange, et reviendront au bataillon. Après cette affaire, il rentre à Douai pour se refaire.

Le 9 janvier 1794, il est passé en revue par le Commissaire des Guerres qui le réorganise et le reconstitue. Avant ce reconstituer sa situation était la suivante :

Sur les contrôles 727

Prisonniers de guerre 357

Sur les rangs 370 (y compris hôpitaux et détachés)

Il entre en campagne, en mars 94, à l'Armée du Nord, est à Péronne,

à Sairghin et Templeuve en juin.

Il passe alors à l'armée de Sambre et Meuse, assiste au siège du Quesnoy le 16 août, à la reddition de Valenciennes le 27 et à la prise de Condé le 29 août.

Un état des prisonniers du 7 septembre 1793 au 25 octobre 94 fait mention de 28 volontaires du district de Guingamp, 21 de Lannion et 17 de Pontrieux, la quasi-totalité de ces hommes ayant été faite prisonnière à Marchienne le 30 octobre 1793 (4).

En septembre 1795, le bataillon reprend ses prisonniers libérés. A ce moment-là, il est depuis quelques temps déjà renforcé par des volontaires venant d'autres départements que les Côtes-du-Nord.

Le 21 septembre 1795, il est amalgamé avec le 6ème Bataillon des Fédérés et le 9ème Bataillon de la Meurthe pour former la Demi-Brigade des Côtes-du-Nord. Le 21 décembre 1796, cette Demi-Brigade prend l'appellation de 60ème Demi-Brigade de bataille (ou de ligne), et se transforme ensuite en 60ème Régiment d'Infanterie.

Le 22 septembre 98, le 60^e R.I. est en République Batave. (5).

LE DEUXIEME BATAILLON DES VOLONTAIRES DES COTES-DU-NORD

FORMATION.

Après que le 1^{er} Bataillon eût épuisé les ressources du département, les administrateurs des CDN eurent beaucoup plus de mal à équiper le 2ème Bataillon. Il part cependant avec le même élan patriotique.

À sa Constitution, le 25 février 1792, il est tellement incomplet que le 12 avril, les compagnies doivent être réparties entre les différents districts pour y faire du recrutement. Aussi les compagnies de ce Bataillon ne sont-elles pas homogènes par districts.

Cependant les 5ème et 8ème compagnies semblent être de Rostrenen, tandis que la 6ème paraît être de Guingamp. Cette dernière a pour capitaine Louis Boetté (25 ans), de Guingamp, et comme officiers, le lieutenant Etienne Rolland (24 ans), de Tréguier, et le sous-lieutenant Jean Le Pape (17 ans) de Rostrenen.

Commandé par Monsieur Négrier, de Guingamp, le bataillon est enfin reçu officiellement le 1er mai 1792 par le département de la Guerre. Il ne compte à ce moment que 367 volontaires.

HISTORIQUE.

Devant initialement cantonner à Guingamp, le 2ème Bataillon reçoit l'ordre, le 6 juillet 1792, de partir pour l'armée du Nord (Rochambeau). A moitié habillé, ne disposant que de 25 fusils par compagnie, il est à Lamballe, le 18 juillet. Il reçoit l'ordre, en cours de route, de rejoindre l'armée

du Rhin. Il est le 23 août à Hochfelden, et le 13 septembre à Landau sous les ordres de Custine. Il ne compte alors que 496 présents après avoir détaché sa compagnie de grenadiers à Wissembourg.

Une lettre de Monsieur Négrier au Directoire du Département, expédiée de Landau le 23 septembre, nous indique que l'ennemi est proche, et que le froid commence à se faire sentir ; mais l'habillement est arrivé depuis trois jours.

Le bataillon est à l'effectif de 465 hommes. Le colonel demande donc le complément et souhaite que le département réponde à ses besoins au lieu de lever le 3ème Bataillon. « Nous avons besoin de monde », dit-il. Il indique aussi qu'un volontaire de la Compagnie de Saint-Brieuc ayant volé au jeu un de ses camarades, a été arrêté et doit être pendu (6).

Malgré les renforts en provenance du département, il lui manque encore 291 hommes au 1er janvier 1793. Recomplété durant l'année, il ne quitte pas la garnison de Landau.

Manquant d'hommes, de vêtements et d'armes, ce bataillon, à l'exception de sa compagnie de grenadiers, ne semble avoir pris part que très faiblement aux opérations de 1793.

Quittant Landau en février 1794, il stationne à Berghausen durant le mois d'avril et est à nouveau complété. Détaché de l'armée du Rhin, il garde les places, est très éprouvé et perd tous ses bagages durant la retraite du 23 mai sous les ordres du général Desbureaux. Il reçoit, début juin, 223 réquisitionnaires venant des Côtes-du-Nord, et passe la revue d'incorporation le 4 juillet 1794 à Schweyen, à l'armée de la Moselle. Il compte alors 680 présents et a perdu sa compagnie de grenadiers partie pour la Vendée après la capitulation de Mayenne. A Hornbach, il est noté comme un bataillon dont la tenue est aussi bonne que possible et où la discipline est rigoureusement observée. Son instruction laisse à désirer, mais il est toujours en marche.

Près de Trèves, le 1er septembre, il est en novembre devant Mayenne. Resté inactif sur le Rhin pendant le début de l'année 1795, il cantonne à Berghosen, en février-mars, puis à Spire, en avril-mai. Il est ensuite employé au siège de Mayence.

Passé en revue à Gensenheim, devant Mayence, le 19 juin, il ne compte que 491 présents. Les absents sont aux hôpitaux (350) ou prisonniers (12)(7).

Il est alors amalgamé avec le 2ème Bataillon du 103ème Régiment d'Infanterie et le 7ème Bataillon du Bas-Rhin pour former la 182ème Demi-Brigade de ligne qui deviendra le 20 février 1796, la 68ème Demi-Brigade, puis, plus tard, le 68ème Régiment d'Infanterie.

Le 22 septembre 1797, la 68ème Demi-Brigade est à l'armée de Rhin et Moselle. On la retrouve en l'an VIII, le 22 septembre 1798, en Italie (8).

LE TROISIEME BATAILLON DES COTES-DU-NORD

FORMATION.

Le 3ème Bataillon est mis sur pied à Saint-Brieuc le 8 septembre 92.

Deux de ses compagnies, la 2ème et la 8ème, sont à prédominance de recrues fournies par le District de Guingamp. Trois autres, les 3ème, 4ème et 7ème Cies, proviennent essentiellement du district de Ponthieux.

Reçu le 17 septembre 1792 par le commissaire des guerres, il est dirigé par le commandant en second, le Lieutenant-colonel Glezen, de Carhaix, en l'absence de son chef de corps qui rejoindra plus tard.

HISTORIQUE.

Le 21 septembre 1792, quatre jours après qu'il ait été déclaré opérationnel, le 3ème Bataillon est dirigé sur Tréguier à la demande du Directoire du département, et il détache deux compagnies à Lannion, sa compagnie de grenadiers restant provisoirement à Saint-Brieuc.

Dès son arrivée à Tréguier, consécutive aux troubles qui éclatèrent le 13 septembre dans le nord Trégor, le bataillon est mis à contribution. Le 24, un de ses détachements est chargé d'arrêter trois personnes à Plouguiel, le 26, il envoie 100 volontaires à Lannion en prévision des troubles possibles à l'occasion de la foire.

Dans une lettre du 29 septembre, le Lieutenant-Colonel Glezen rend compte de l'état matériel lamentable de son unité. Une grande partie des volontaires se trouve sans souliers, sans culottes ni vestes. Les armes sont dans le meilleur état, « mais, dit-il, à défaut de munitions, les volontaires pourraient supporter quelque échec dans les cantons où je serais requis de les transférer » (9).

Dans une autre lettre du 15 octobre, le colonel Glezen est encore plus amer :

« Les volontaires, dépourvus absolument de tout, n'ont point vu sans murmures s'anéantir l'espoir » de recevoir ce matériel. Il manque plus de 500 chemises, 116 paires de souliers et 300 havresacs.

Plus loin, il ajoute : « Quoi de plus dur pour ces jeunes citoyens que le zèle et l'amour de la patrie ont appelés au Service Militaire, que de se voir forcé d'en remplir les obligations en étant dénué de tout... Un tel état produit l'insubordination et le refus de service ».

Quoi d'étonnant dès lors que certains volontaires se promettent de désertir et de rejoindre Jersey (9).

Le bataillon vit donc dans des conditions plus que difficiles, sans habits ni munitions ; l'hygiène y est déplorable ; un grand nombre de volontaires ont la gale. Aussi ne faut-il pas s'étonner de sa conduite peu appréciée de la population.

Il resta d'ailleurs très peu de temps dans ces garnisons puisque, affecté à l'Armée des Côtes de Brest et à la garnison du fort de Guerre de Brest, il part le 16 novembre pour Morlaix.

L'ordre de départ pour Brest provoque un commencement d'émeute parmi les compagnies, et le trouble n'est arrêté que par l'assurance donnée aux Volontaires de trouver à Brest tout le nécessaire (10).

Le 18 mars 1793, toujours commandé par le Colonel Glezen, le Batail-

lon possède un effectif de 767 hommes (huit compagnies et une de grenadiers). Il est réparti en divers lieux de la rade de Brest alors qu'un de ses détachements de 68 hommes est parti pour Rennes. A la suite de cette revue, le Conseil d'administration réclame 158 hommes aux districts de Guingamp et de Pontrieux, car 72 volontaires sont susceptibles d'être réformés. Il demande également des sous-officiers dont l'absence se fait cruellement sentir (11).

Le 16 décembre 1793, l'effectif est de 807, mais 550 hommes sont cantonnés dans la région de St Renan, Conquet, Lanildut ; 69 hommes sont en Vendée, 52 à Saint-Brieuc et 100 hommes sont à l'armée du général Tribout, faisant partie des 2 000 hommes partis de Brest pour Dol et Pontorson lors de la campagne de Granville des chouans, et qui ont été repoussés par ceux-ci entre Dol et Pontorson (12).

Au cours de cette revue, il est signalé que 207 volontaires sont embarqués. Il semble que ces personnels aient été incorporés dans le 3ème Bataillon du Finistère qui partira à Saint-Domingue.

En juin 1794, le bataillon paraît avoir rejoint Rennes avec 696 hommes (13). Le 6 septembre 1794, il est à Ingrandes. En juin 95, il arrive à Caen, faisant toujours partie de l'Armée des Côtes-de-Brest et de Cherbourg réunies. Le 16 juin, le Conseil d'administration du bataillon adresse au Directoire du département une longue liste de 94 déserteurs depuis le 22 septembre 1794. Au vu de cet état, on s'aperçoit que les communes d'origine de ces absents sont nombreuses :

DISTRICTS		
Pontrieux	Guingamp	Lannion
Pleudihen (3), Pleumeu-G. (1), Pontrieux (3), St-Clet (2), Quemper-G. (1), Plouha (2), Plourivo (1), Trédarzac (3), Pleudaniel (1), Pommerit (1), Kerbors (1), St-Gilles (1), La Roche-D. (1), Lanvollon (1), Gommenec'h (1), Plourava (1), Squiffiec (1) soit 25.	Plouisy (1), Goudelin (3), Guingamp (5), Magoar (1), Ploumagoar (2), Pédernec (3), Plouagat (2), Coadout (1), Bourbriac (1).	Ploumilliau (1), Brélévéné (1), Tonquédec (1), Tréguier (1), Pleumeur-Bodou (2), Prat (1), Plouguiel (1), Cavan (1), Minihiy-Tréguier (1), Langoat (1).
	19	11

Le Conseil d'Administration se plaint d'avoir au préalable écrit aux différentes communes mais qu'apparemment les jeunes soldats rentrés chez eux n'ont pas été inquiétés. Il regrette également que trois officiers présents à St-Brieuc ne soient guère pressés de rejoindre leur corps (14).

Le 5 septembre 1795, le Bataillon est amalgamé, à Caen, avec le 1er Bataillon du 106ème régiment et le 3ème Bataillon du Morbihan pour former la 187ème Demi-Brigade qui deviendra plus tard la 18ème Demi-Brigade de Ligne.

Le 18 janvier 1796, il est au camp de Grenelle à Paris ; le 24 février suivant il est à Guise, dans l'Oise.

Le congé accordé au grenadier Jaguin, de Saint-Laurent mais habitant Pédernec, le 9 décembre 96, à l'Hôpital militaire de Chambéry, nous montre que le Bataillon est en route pour l'Italie. Ce jeune soldat, ayant perdu les dents incisives inférieures et supérieures, est réformé car cette perte l'empêche de déchirer les cartouches (15).

Le Bataillon se trouve à Padoue, le 22 septembre 97, avec la 18ème Demi-Brigade de Bataille (Armée d'Italie).

LES FORMATIONS DE GRENAIERS.

La loi du 24 juillet 1792 autorisait les généraux commandant les armées à requérir les départements rattachés à fournir des grenadiers et des chasseurs pris dans les Gardes Nationales. A ce titre, le Général La Fayette, commandant l'Armée du Nord, requiert par lettre du 5 août (16) le département des Côtes-du-Nord de fournir les compagnies prévues.

D'autre part, le décret du 8 juin 1792 augmentait la force armée de Paris de 20 000 hommes pris dans les Gardes Nationales de province. Ces unités n'avaient pas été fournies par les Côtes du Nord. Aussi le département prend-il sur ces dernières le volant nécessaire à la constitution de trois compagnies de grenadiers.

Ces compagnies sont organisées du 20 août 92 au 6 mars suivant, la 3ème Cie étant formée par les Gardes Nationales des districts de Guingamp, Lannion et Pontrieux.

Réunies le 20 août à Saint-Brieuc, ces compagnies sont rapidement utilisées pour le maintien de l'ordre dans la région de Loudéac et dans le Trégor. Ceci explique pourquoi elles ne sont reçues que le 6 février 1793 par le commissaire des guerres. Il est vraisemblable que les administrateurs du département ne se pressaient pas outre mesure, la présence de ces unités étant précieuse dans leurs circonscriptions.

Il ne semble pas que ces compagnies aient rejoint leur armée de rattachement ; leur emploi étant plus urgent dans l'ouest.

C'est ainsi que la 2ème Cie de grenadiers, que nous avons vue en septembre 92 dans le Trégor, est employée durant les quinze premiers jours de mars 93 à la garde de l'île de Bréhat (17) ; le 30 juin suivant, elle escorte 250 requis de Guingamp jusqu'à Nantes (18) ; le 23 septembre 95, elle se trouve à Varadès, à 12 km d'Anchenis.

En 1794-95, la 1ère Cie se trouve à Lorient.

En revanche, nous n'avons pas trouvé de renseignements concernant la 3ème Cie, celle du Trégor, si ce n'est un passage à l'île de Bréhat en Août 93 (19).

CANONNIERS VOLONTAIRES.

Il faut signaler aussi la formation d'une compagnie franche de canonniers volontaires. Composée de 2 officiers et 33 hommes, rattachée au 35ème Régiment d'Artillerie, elle est à Nantes le 15 février 1793 et se distingue lors de la guerre de Vendée à Montaigu et Cholet. En 1794-95, elle est stationnée à Ancenis.

LE QUATRIEME BATAILLON DE VOLONTAIRES DES COTES-DU-NORD

FORMATION.

Réuni le 25 septembre 1792, à Saint-Brieuc, pour nommer ses gradés, il est reçu le 10 novembre par le commissaire des guerres et est commandé par le lieutenant-colonel Bonnami.

Les 2ème, 4ème et 6ème compagnies semblent formées par des recrues originaires du district de Lannion.

Pour obtenir le recrutement nécessaire, il a fallu stimuler les municipalités en affirmant qu'en l'absence de recrues il sera fait des engagements aux frais des communes.

HISTORIQUE.

Incomplet, non équipé et non armé, le 4ème Bataillon part pour Brest le 16 novembre 1792. Stationné durant la majeure partie de l'année 1793 à Brest, Lesneven ou Crozon, il semble qu'il a participé à la répression de l'émeute de Saint-Pol de Léon le 6 mars 1793.

Le 21 mars de cette année, il est passé en revue à Lesneven et comprend les huit compagnies de fusiliers et la compagnie de grenadiers réglementaires. Son effectif est de 733 au lieu de 812 (20).

Dans les mêmes conditions que le 3ème Bataillon, de nombreux volontaires (20% environ) ont été retirés de cette unité. Originaire des bords de mer, ils ont été transférés sur des vaisseaux et destinés aux colonies (Saint-Domingue, probablement).

En juin 1793, la compagnie de grenadiers est envoyée en Vendée.

Le 7 novembre, le bataillon fait partie des 2 000 hommes du général Tribout qui se portent en toute hâte à Dinan et Pontorson, et qui sont dispersés après leur déroute du 18 novembre à Pontorson. Une partie des fuyards du 4ème Bataillon rejoint l'armée Rossignol à Antrain, l'autre se ressaisit et combat à Dol le 21 novembre.

Le Bataillon est passé en revue, le 12 décembre 93 à Rennes. Sur un effectif total de 751 : 133 sont présents à Rennes, 51 sont à Brest, 68 aux hôpitaux, 313 embarqués sur les bateaux de la marine. Le bataillon est sans nouvelle des 186 soldats qui ont rejoint l'armée Rossignol et il en ignore

donc les pertes. Il ignore également le sort de sa Cie de grenadiers envoyée en Vendée (20).

Le 26 février 1794, il assiste au bombardement d'Angers. Le 26 août, il est à Savenay avec des détachements à Doué, au Cambou, à Ancenis. Il a toujours 176 hommes embarqués, mais aussi 23 prisonniers en Angleterre (21). Il se plaint que depuis deux ans il n'a pas été complété et n'a plus que 382 hommes disponibles (détachements compris).

Il prend part à la prise de Tiffauges le 15 juillet. Le 11 septembre, il est toujours à Savenay, mais ses détachements sont à Cholet et aux Sables d'Olonne (106 hommes à la Barre des Monts) (22). Il participe ensuite aux combats de la Roche-sur-Yon le 26 octobre, et est attaqué par les rebelles à Saint-Symphorien.

Parmi les prisonniers républicains détenus en Angleterre, les émigrés recrutèrent de nombreux soldats et les enrôlèrent dans leurs régiments. Un ancien volontaire du 4ème Bataillon, prisonnier en Angleterre depuis 18 mois, le soldat Auguste Chatton, de Lannion, fut ainsi débarqué à Quiberon et se rendit en criant : «Vive la République». Dans une lettre datée du 31 juillet 1795 et émanant de la prison d'Auray, il demande une attestation de son acte de prestation du serment civique, fait à Lannion, pour se soustraire à la peine qui l'attend (23).

Le 12 juin 1796, le 4ème Bataillon est depuis quelques mois à Saumur (24). On le retrouve ensuite, du 21 novembre au 22 septembre 1797, au siège de Marseille. Il est alors embrigadé avec le 2ème Bataillon de l'Oise et un Bataillon du 17ème Régiment d'Infanterie, pour former la 26ème Demi-Brigade qui deviendra plus tard le 26ème Régiment d'Infanterie (25).

LE PREMIER BATAILLON DE VOLONTAIRES DU FINISTERE

FORMATION.

Formé à Brest par 574 volontaires de différents districts, l'organisation des compagnies est effectuée par tirage au sort. Il devait prendre initialement le numéro 3, mais étant organisé avant le bataillon de Quimper, il obtint le numéro 1.

Reçu par le Commissaire des Guerres, le 7 novembre 1791, il est commandé par le Lieutenant-Colonel Filon, comprend huit compagnies de fusiliers et une de grenadiers, et n'a ni habillement ni équipement.

HISTORIQUE.

Ce Bataillon part le 18 novembre pour Morlaix et passe l'hiver à s'organiser et à s'instruire. Etant dispersé chez l'habitant, la discipline et l'instruction en souffrent.

Rattaché à l'armée de Brest, il stationne ensuite sur les côtes de Brest et de Morlaix jusqu'en septembre 1792. Il tient garnison à partir du 13 mars

1792 à St-Pol de Léon où sa conduite laisse à désirer. Aussi part-il en juillet à Quimperlé avant de revenir à Brest le 22 septembre.

Affecté à l'armée du Nord, il part début octobre et arrive, le 25, à Gravelines. Le 13 novembre, plein d'enthousiasme, il part pour l'armée et arrive le 24 à Gand où il passe une partie de l'hiver. Son effectif est alors de 637.

Employé à la première expédition de Hollande, sous les ordres de Dumouriez, il pénètre en territoire ennemi le 16 février 1793 et prend part à la chute de Klundert, le 4 mars, puis à la retraite sur Cassel en avril.

Il prend part à la reprise de Poperinghen, le 25 avril 93, est à Gand le 19 juillet. Après avoir assisté aux affaires de Bergues et de Dunkerque, il participe à l'attaque de Wormhoudt. Mis en déroute, le 27 août à Tourcoing, puis rassemblé à Bergues, il attaque sans succès, le 6 septembre, prend part le 7 à l'enlèvement d'un convoi hanovrien, et le 8 à l'assaut de Hondschoote.

Le bataillon rejoint ensuite le camp de Rosendaël où il passe l'hiver. Il fait alors partie de la 2ème Division de l'Armée du Nord (26).

Employé aux sièges d'Ypres, de Nieuport et de l'Ecluse en juillet-août, il est amalgamé le 11 septembre 1793 avec les 1er et 3ème Bataillons de la Marne pour former la demi-brigade du Finistère qui demeure le 11 avril 96 à Gant, la 66ème Demi-Brigade de ligne, puis le 13ème Régiment d'Infanterie (27).

LE DEUXIEME BATAILLON DE VOLONTAIRES DU FINISTERE

FORMATION.

Formé de 566 volontaires de divers districts rassemblés à Brest et formés en compagnies par tirage au sort, il est reçu le 24 octobre 1791 ; n'a aucune habillement et seulement 143 fusils. Il est commandé par le Lieutenant-Colonel Mezangeau.

HISTORIQUE.

Le 2ème Bataillon part tenir garnison à Quimper jusqu'en mars 92 et revient à Brest qu'il quitte en septembre pour l'Armée du Nord. Il arrive le 30 octobre à Saint-Omer. De là, il rejoint l'Armée de Belgique et participe au siège d'Anvers du 24 au 28 novembre.

Le 12 février 93, il est à Bingen, manquant de tout et est entraîné dans la retraite de l'armée de Belgique. Il rejoint son dépôt à Lille et assiste à la prise de Roncq en mai. A Luiselles, le 1er juin, sur la Lys en juillet, il participe à l'attaque d'Ypres en septembre puis au combat de Wervick et à l'affaire de Marchiennes les 23 et 28 octobre. Il se trouve au camp d'Arleux en décembre.

A Douai en février 1794, il passe à l'Armée des Ardennes et prend part à la prise de Beaumont le 27 avril, aux tentatives de passage de la Sambre du 23 au 29 mai. Affecté à l'Armée de Sambre et Meuse, sans Jourdan,

le 3 juin, le Bataillon assiste au siège de Charleroi et part pour Charlemont où il restera jusqu'à la fin de l'année.

Il est amalgamé, le 21 décembre 94, avec le 1er Bataillon du 5ème Régiment d'Infanterie et le 3ème Bataillon du Nord pour former la 9ème Demi-Brigade qui deviendra, le 19 février 1796, la 105ème Demi-Brigade puis le 2/13 Régiment d'Infanterie.

En l'an VII (22 sept. 98), il est à Lyon en 19ème Division Militaire (29).

LE TROISIEME BATAILLON DU FINISTERE (Ex 1er Bataillon)

FORMATION.

Rassemblés le 7 janvier 1792 à Quimper, les 320 volontaires du Finistère sont péniblement réunis en Bataillon le 31 janvier. Commandé par le Lieutenant-Colonel Kerguelen de Kerbiguet, de Quimper, le 3ème Bataillon est reçu le 2 février par le Commissaire des Guerres.

Les 1ère et 2ème compagnies sont commandées par des officiers de Morlaix, les capitaines Hébert et La Croix ; les 5ème et 6ème compagnies par des officiers de Brest, les capitaines Du Buisson et Papillart.

HISTORIQUE.

Après avoir perçu les armes et les effets qui lui manquaient, le bataillon part le 2 juin 1792 et s'embarque le 17 juillet à Paimbœuf pour Saint-Domingue ; mais par suite d'accident, trois compagnies doivent débarquer à l'île de Ré et à Rochefort. Elles ne repartiront que le 1er septembre pour Saint-Domingue.

Débarqué le 17 septembre à Port de Paix, le Bataillon est envoyé en garnison au Cap Français où il est décimé par la misère et la maladie.

Il assiste impuissant au pillage et à l'incendie du Cap par les rebelles du 19 au 20 juin 93. Il est ensuite envoyé en garnison à Saint-Louis du Nord. Son colonel meurt cette année-là tandis que son remplaçant doit rentrer en France en congé de convalescence.

En février 1794, les cinq officiers et sept volontaires parmi les rapatriés demandent à servir en France.

Le 1er septembre 1794, la situation est la suivante :

Au départ de France 35 officiers et 512 hommes

Pertes durant le séjour :

rapatriés 8 officiers et 52 hommes

morts 18 officiers et 376 hommes

Présents à Saint-Domingue :

9 officiers et 65 hommes.

En 1795, le reliquat du bataillon est commandé par le commandant Mougeot. Le détachement existe encore le 1er septembre 1796, mais le sort de ces éléments et du drapeau est par la suite inconnu.

LA COMPAGNIE DE CHASSEURS DE MORLAIX

Contrairement au département des Côtes-du-Nord qui fournit trois compagnies de grenadiers mais pas de chasseurs, il semble que le Finistère n'a pas formé de grenadiers, mais qu'en obéissant à la loi du 31 mai 1792, il a mis sur pied une compagnie franche nommée Compagnie de chasseurs de Morlaix.

Formée le 25 août 92, la compagnie comprend 78 hommes et est aux ordres du capitaine Kerbriand.

A son arrivée à Arras, le 10 janvier 1793, la compagnie est intégrée au 6ème Corps-Franc de l'Armée du Nord. Ce bataillon, amalgamé le 15 décembre 1794, dans l'Armée de Sambre-et-Meuse, avec le 1er Bataillon d'Infanterie légère du Hainaut et le 4ème Bataillon de Chasseurs Français, sera à l'origine de la formation de la 32ème Demi-Brigade légère qui, par changement de numéro, le 10 avril 1796, deviendra la 17ème Demi-Brigade légère devenue le 17ème Régiment d'Infanterie légère.

Il semble que la compagnie de chasseurs de Morlaix ait été faite prisonnière, en fin mai 94, lors du débarquement de Landrecies (30).

* * * * *

Le deuxième Bataillon de Gardes Nationaux de Morlaix, comprenant 443 hommes et 84 canonniers, a été intégré le 21 décembre 1793 à l'armée des Côtes de Brest et détaché à Rennes.

NOTES

(1) Service Historique de l'Armée MR 2329 (Les Bataillons de Volontaires Nationaux de Du Mont).

(2) SHA X W 26.

(3) A. CDN., 8 L 7 (district de Lannion). Le registre des Délibérations du directoire du District de Pontrioux mentionne (p. 70) le retour de deux volontaires blessés à Jemmapes, Jean-Louis Corfouer et Louis Turpin.

(4) SHA X V, carton 11.

(5) A. CDN., 1 L (affaires militaires).

(6) SHA X W 26.

(7) SHA X V 11.

(8) A. CDN., 1 L (affaires militaires).

(9) SHA X W 26.

(10) SHA X W 27.

(11) A. CDN., 4 L 45 (district de Guingamp)

(12) SHA X V 11

(13) SHA B 5 Registre 77.

(14) SHA X W 26.

(15) A. CDN., 53 L (Pédernec).

(16) SHA X W 27 (districts)

(17) A. CDN., 8 L 8 (Pontrioux)

(18) A. CDN., 4 L 99 (Guingamp)

(19) A. CDN., 8 L 31 (Pontrioux)

(20) SHA B 5, registre 77

(21) SHA B 5, registre 77

(22) SHA X W 28.

(23) SHA X W 26.

(24) A. CDN., 8 L 25 (District de Pontrioux)

(25) A. CDN., 66 L 1 (Canton de Plestin).

(26) SHA Les Bataillons de volontaires nationaux de Dumont.

(27) SHA X V 13.

(28) A. CDN., 1 L (affaires militaires).

(29) A. CDN., 1 L (affaires militaires).

(30) SHA X V 13.

LE BLASON DE COATFREC

Par Ch. KERMOAL

Gérard de Nerval écrivait dans « Les Filles du Feu » : « la connaissance du blason est la clef de l'histoire de France ». Ce symbole de la chevalerie devint, en effet, au XIV^e siècle, le signe de la famille. Reproduit sur les vêtements, les sceaux, les monuments ou les vitraux, il constituait une marque de propriété.

Le droit d'apposer son blason, le droit de vitre était probablement le droit honorifique majeur sous l'Ancien-Régime. En Bretagne, son importance était extrême : « Il est peut-être peu de pays comme la Bretagne où l'on ait tenu davantage à avoir ses armes peintes sur les vitraux, où l'honneur d'être à un pied plus haut fût plus disputé : il y eut maints procès pour cette prééminence ; et quand la justice avait parlé, il ne restait plus au débouté que la vengeance qu'il exerçait souvent en brisant l'écu de son adversaire triomphant (1) ».

Ces colères, puis les déprédations révolutionnaires ne furent, en rien, comparables aux injures du temps et à l'incurie des peuples. Il ne nous reste que peu d'occasions d'admirer, en Trégor, la richesse passée des anciennes décorations héraldiques. Malgré leur beauté, les verrières de la collégiale de Tonquédec ou les poutres de Notre-Dame de Confort-Berhet n'en offrent qu'un pâle reflet.

Ainsi dans la chapelle de Kerfons en Ploubezre, il ne reste que deux blasons sur d'anciennes pierres tombales et deux autres sur une croix à l'extérieur. Pourtant une enquête de 1671 nous apprend que les armes de Bretagne, d'Avaugour, de Coatmen, de Penhoet et du Parc de Locmaria figuraient, non seulement, sur plusieurs vitres de ce monument, mais encore sur le jubé et le clocher (2).

Il est facile d'imaginer ce que nous avons perdu. Pour de nombreuses anciennes maisons bretonnes, les armoiries ne sont pas connues. Le très précis « Nobiliaire et Armorial de Bretagne » de P. Potier de Courcy est, de ce point de vue, largement lacunaire. Par exemple, le blason de Coatfrec, dont les anciens seigneurs fondèrent la chapelle de Kerfons, n'est pas donné.

L'importance des ruines de leur château, qui garde la rive gauche du Léguer en aval de la forteresse de Tonquédec, justifiait quelques recherches dans ce sens. Mais l'histoire des premiers seigneurs de Coatfrec est peu connue. Anatole de Barthélémy les supposait juveigneurs de Tonquédec : « Le château de Coatfrec (...) est comme la sentinelle avancée de Tonquédec. On dirait le diminutif du grand château, diminutif bâti par quelque puiné (3) ».

On ne connaît que trois hommes ayant porté le nom de Coatfrec. En 1330, Jean est le trente-quatrième témoin du procès de canonisation de saint Yves. Il est écuyer et est âgé de 50 ans.

En 1346, selon P. de La Haye, Eon, seigneur du «chastel de Quoetfrec», est fait prisonnier lors de la prise de Lannion par les Anglais (4). Mais je n'ai pas trouvé les références de cette affirmation. Les anciens auteurs ne parlent que d'Eon. Seul Joseph Le Monier annonce la mort d'un sire de Coët-frec à cette occasion (5). Il cite cependant Geoffroy de Kerimel, ce qui, manifestement, constitue une erreur.

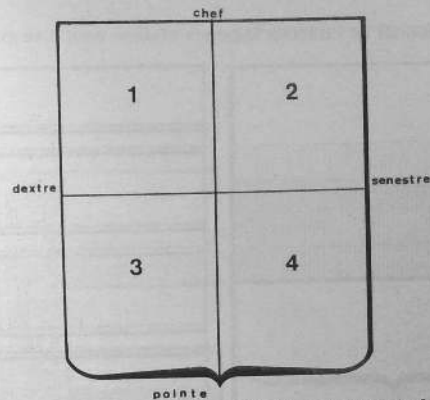
En 1372, Yvon est le dernier à porter ce patronyme. Le 17 janvier «Briand de Lannion qui suivait le parti de Jean de Montfort (...) fait échange de fief d'Yvon de Coefret chevalier avec Thomas Briant» (6). L'année suivante il se retrouve à Brest servant Du Guesclin parmi les sept cents hommes de la compagnie de Geffroi de Kerimel. Son nom est orthographié «coef-fresne» (7). Ensuite, la seigneurie passe aux mains des Coatgourden, des Kerimel, des Penhoet puis au XVI^e siècle des La Touche-Limousinière, des Saint Amadour et des Bretagne-Vertus. Après les guerres de la Ligue, elle devient la propriété des Du Parc de Locmaria puis, au XVIII^e siècle, des Cosquer et des Le Pelletier de Rosambo.

Il paraissait donc inévitable d'avoir à ouvrir de nombreux fonds seigneuriaux pour rechercher l'histoire de Coatfrec. Mais là, comme souvent en Bretagne, les archives anciennes sont peu fournies. Il devenait improbable de découvrir une description du blason dans les rares pièces du XV^e siècle à notre disposition.

Le salut est venu d'un acte plus récent datant de 1714. Il s'agit d'un aveu et déclaration fait au roi par haute et puissante damoiselle Marie Thérèse du Parc de Locmaria, au nom de son fils Jean Marie François du Parc. Il concerne la baronnie de Coatfrec, Kerimel et Kerquiniou :

«...le dit seigneur marquis pour raison de sadite seigneurie de Coatfrec est Patron et fondateur de l'église Paroissiale et Cemitiere de Buhulien avec issues, franchises et bois de décorations au tour, dans laquelle église il a ses escussions, armes et armoiries en bosse et en peintures, et lizières en dedans et en dehors scavoir aux deux plus hauts paneaux de la maïstresse vitre escartellé au premier et quatre d'argent à trois jumelles de gueule qui sont du Parc de Locmaria, au deux et trois d'argent à la fasce de gueule qui sont de coatfrec, et au dehors en bosse les armes dudit seigneur marquis dans la sacristie et celles de la dite seigneurie de coatfrec au pignon du porchet et au pignon du portal sous la tour».

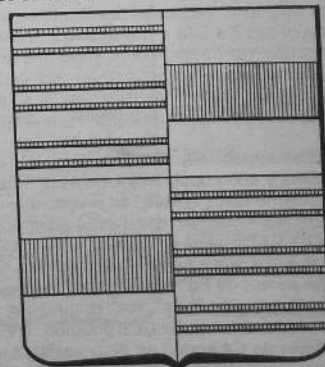
La description du blason présenté dans ce texte nécessite quelques explications. Il s'agit d'abord d'un écu écartelé, c'est-à-dire divisé en quatre quartiers égaux, numérotés dans l'ordre ci-après :



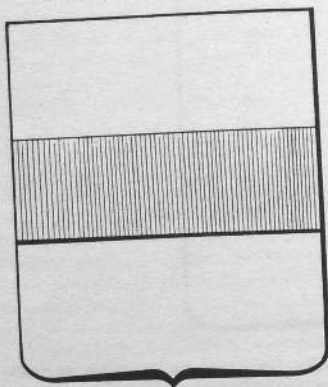
Au 1^e et au 4^e quartier sont disposées les armes de la famille du Parc de Locmaria. Celles-ci sont d'argent à trois jumelles de gueule. Ce qui signifie que sur un écu de couleur argentée sont placées horizontalement six fines barres rouges, groupées deux par deux (de gueule signifiant que la couleur est le rouge ; d'azur, le bleu ; de sinople, le vert ; etc.).

Au 2^e et 3^e quartier sont placées les armes de Coatfrec, elles, aussi, d'argent, mais cette fois à une fasce de gueule. Cette dernière pièce, rapportée horizontalement au milieu de l'écu, divise le blason en trois parties égales.

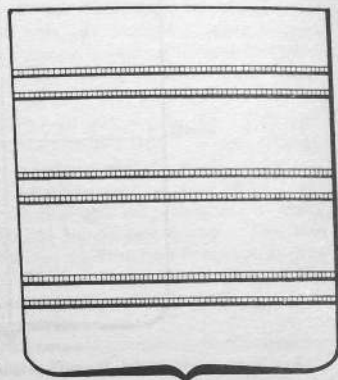
L'écusson peint sur la plus haute vitre de la grande verrière de Buhulien avait donc l'aspect suivant :



Ce qui permet de dissocier les deux blasons dont il se compose.



COATFREC
d'argent à une fascia de gueule



DU PARC
d'argent à trois jumelles de gueule

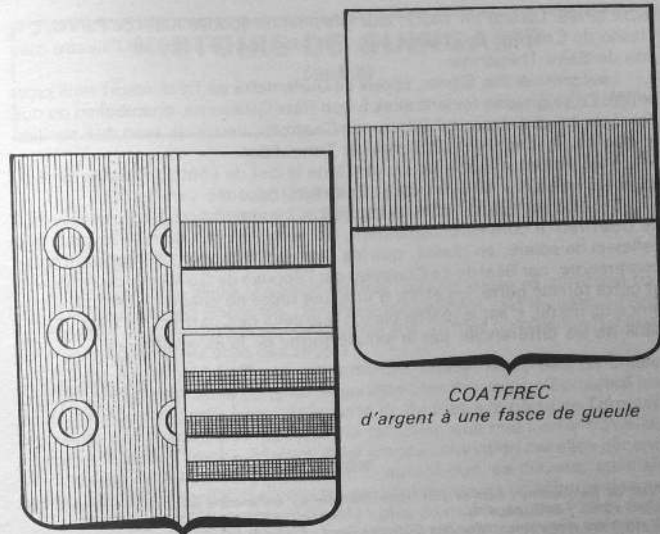
Etait-il possible de retrouver le blason de Coatfrec sur un monument du Trégor ? Cette éventualité me paraissait faible jusqu'à une visite de l'église de Brélévenez. Je venais y vérifier une indication de R. Couffon : « les armes des Coatmen figurent (...) en alliance avec celles des Kerimel dans cette église » (9).

Elles s'y trouvent, en effet, dans la clef de voûte de la sixième travée du collatéral sud près du portail. Le blason des Coatmen est de gueule à neuf annelets d'argent. Celui des Kerimel est d'argent à quatre fascies de sable. Le blason parti de Coatmen et de Kerimel (c'est-à-dire divisé en deux verticalement, portant à droite les armes de Coatmen et à gauche celles de Kerimel) aurait dû présenter sur ce côté les trois fascies sculptées en bosse. Il n'en était rien : cinq fascies pouvaient se compter, la première, au chef, bien plus large.

Ce détail me fit penser très vite à la présence, dans cet écusson, des armes de Coatfrec. Elles y accompagnaient celles de Kérimel ; et ce que je prenais pour une cinquième fascia n'était, en réalité, que la séparation entre les deux blasons, séparation que l'artiste avait également sculpté en relief.

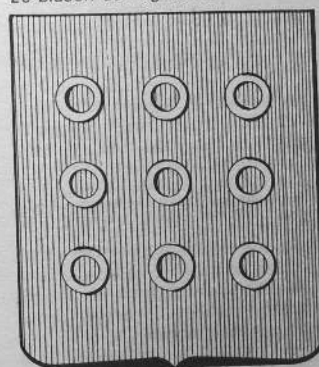
Après l'échange de 1372, sans qu'on sache vraiment comment, la seigneurie de Coatfrec passe à la maison de Coatgourden. Le bénéficiaire est Henri Philippe, proche parent de Rolland Philippe, l'ancien sénéchal universel de Bretagne pour Charles de Blois, dont le tombeau est à Guingamp.

A la fin du XIV^e siècle, Jeanne de Coatgourden, la petite fille d'Henri, épouse son cousin Alain de Kerimel. Les deux maisons se trouvent liées, leurs armes désignent, dès lors, la nouvelle seigneurie née de l'union des

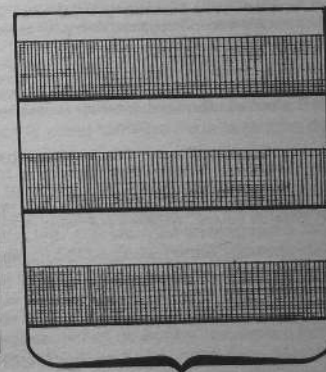


COATFREC
d'argent à une fascia de gueule

Le blason de l'église de Brélévenez



COATMEN
De gueule à 9 annelets d'argent



KERIMEL
D'argent à trois fascies de sable

deux terres. Lorsqu'en 1422, leur fille Jeanne épouse Alain de Penhoet, le blason de Coatfrec ne change pas. Car Alain est un cadet de l'illustre maison de Saint-Thégonnec.

Leur premier fils, Olivier, époux de Guillemette de Tréal, meurt sans postérité. La seigneurie revient alors à son frère Guillaume, chambellan du duc François 1^{er}. Il est marié à Béatrix de Coatmen, veuve de Jean de Kersaliou et fille de Rolland III de Coatmen et Tonquédec.

Il est probable que le blason qui orne la clef de voûte de l'église de Brélévenez, soit celui de Béatrix de Coatmen, décédée vers 1463.

Cet écu est actuellement le seul, à ma connaissance, à porter les armes de Coatfrec. Il convient, cependant, de rester très prudent. Il se peut que celles-ci ne soient, en réalité, que les armes de Penhoet ; ce qui pourrait se comprendre, car Béatrix de Coatmen est l'épouse de Guillaume de Penhoet ; et cette famille porte, en effet, d'or à une fasce de gueule. A la seule différence du métal, c'est le même blason que celui de Coatfrec ; et il est impossible de les différencier par la simple forme de leurs sculptures.

Ch. KERMOAL
Février 1987

NOTES

- (1) A. de Barthélémy : *Lettres à M. Henri Gêrente sur les anciens peintres sur verre de Tréguier* - Paris, 1847, page 4.
- (2) Archives départementales des Côtes-du-Nord - E 1644.
- (3) J. Geslin de Bourgogne et A. de Barthélémy : *Anciens évêchés de Bretagne - Histoire et monuments* - Tome 5, page 158.
- (4) P. de La Haye : *Coatfrec* - S.L.N.D. page 2.
- (5) J. Le Monnier : *Guingamp, Avangour et Penthièvre*, page 102.
- (6) Bibliothèque Nationale : Ms. fr. 16817, f° 168 V°.
- (7) Dom Morice et Dom Taillander : *Mémoire pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne* - Paris 1750-1756. Tome 2, col. 64.
- (8) Archives départementales des Côtes-du-Nord. A 42.
- (9) R. Couffon : *Quelques notes sur les seigneurs de Coatmen*, 1929, page 16.

BIBLIOGRAPHIE

- G. D'Haucourt et G. Durivault : *Le Blason*, Q.S.J.n° 336 - P.U.F., 1949.
- J. Meurgey de Tupigny : *Héraldique*, dans *L'Histoire et ses méthodes*. Les *Pleiades*, 1961.
- P. Potier de Courcy : *Nobiliaire et Armonial de Bretagne*, 1890. Réimpression. Mayenne, 1970.

HISTOIRE DE GUINGAMP (suite)

Par F. DOBET

CHAPITRE XIV GUINGAMP A LA FIN DU XVIII^e SIECLE

URBANISME ET CADRE DE VIE.

En cette fin de siècle, l'agglomération guingampaise se compose toujours de deux parties distinctes : le noyau central de la ville féodale, à l'intérieur de ses murailles, et les faux-bourgs qui eux-mêmes commencent d'égrener leurs maisons au bord des routes.

Cette opposition d'ailleurs va s'atténuer rapidement : tant de choses ont disparu ou sont sur le point de disparaître ; les murailles s'écroulent jour après jour dans la partie Nord, de la porte de Rennes à la porte de Tréguier : la crainte des chouans les fait replâtrer tant bien que mal ; on y travaillera encore à la fin de l'Empire, et alors, sans grande conviction car elles gênent ; et puis, leur entretien coûte trop cher. D'autant que les douves, spécialement en face de l'hôpital, mal entretenues sont devenues un affreux cloaque.

Gênantes aussi les portes restaurées plus ou moins depuis 1795. Seule la porte de Rennes, la plus forte, présente un intérêt architectural certain qui séduit le sous-préfet Mauviel (1) : depuis plusieurs centaines d'années, elle voit passer librement des charrettes et des fourgons de toutes grandeurs... « On gardera bien, écrit-il, les portes de Brest qui ne sont pas plus grandes » ; et il demande grâce pour cette porte : « Si la chose s'impose, on pourrait l'exhausser sans la détruire ». Les objurgations de Mauriel convainquirent-elles Piou, l'ingénieur départemental en chef ? On en peut douter. Du moins réussirent-elles à préserver le monument durant une trentaine d'années ; mais la porte de Rennes aussi tombera sous la pioche des stupides démolisseurs vers 1830.

En ruines, l'église St-Michel dont un arrêté du 13 février 1792 encore interdisait la vente en même temps que celle des cimetières environnants à Fr. Berthelot (2). Aliénée sans rémission après Messidor III, l'église de Ste-Croix est bientôt définitivement désaffectée. Transformée en magasin à fourrages et lamentablement endommagée, l'église de la Trinité, comme celle de St-Sauveur, qui finira par s'écrouler durant l'hiver de 1805 à 1806. Ecrasée pareillement, la vieille Chapelle de la Magdeleine. Démolie, celle, vénérable, de Rochefort. Désaffectées, les chapelles de St-Nicolas, des Carmélites, de la Délivrande. Bien endommagées, celles de Bonne-Nouvelle à Pors-an-Quen, de l'Hôpital Général, de l'Hôtel-Dieu, de St-Léonard. Bien délabrée aussi l'église Notre-Dame, avec son « Portail » vidé de ses statues. Propriétés privées les Monastères des Cordeliers, de Grâces, des Capucins, du Pen-

quer, des Jacobins, de Ste-Anne. Montbareil est sous séquestre et ceci la sauvera. La maison des Carmélites est convertie en prison. Le Couvent des Ursulines, au Faubourg de la Trinité est devenue «Salpêtrière» puis caserne, puis laissée sans emploi (3). Ni Cordeliers, ni Jacobins, ni Carmélites, ni Ursulines ne reviendront au pays de Guingamp.

Si exigü que soit le territoire de la Ville «close», il renferme pourtant des places nécessaires à la tenue des marchés et des foires. Au cœur de la Cité, la place, appelée de nos jours Place du Centre et qui portait alors le nom de «Place Neuve», de «Place de Penthièvre», en hommage au Seigneur de Guingamp : c'était autrefois le «Martrait» dit «l'Etat des Places de Guingamp» (4). Elle sert d'ornement et de promenade au centre de la ville. Elle est prolongée, vers la Fontaine, par un endroit pavé servant de marché aux légumes. Non loin de l'Hôtel de Ville (un Tribunal de Grande Instance tout flamboyant neuf), la petite Place de la «Poissonnière» donnant sur la rue de la Pompe. Elle tirait son nom d'une construction toute récente, dite justement «nouvelle poissonnière»

En 1794 (5), le District entendit mettre la petite place et la poissonnière en vente «comme bien de... Capet Penthièvre». La Municipalité s'y opposa formellement, car elle pensait y remiser les canons de la ville et ceux accordés pour la sûreté. Jamais, ajoute-t-elle, Capet n'a été propriétaire de la Place de la Poissonnerie.

Tout en bordure de la muraille, à l'Est, la place du «Marché au Bled» sur l'emplacement du château. Le «Vieil Chatel» d'autrefois et le «Champ-au-Roi» qui a troqué provisoirement son nom séditieux pour celui plus utilitaire de «Marché au Lait».

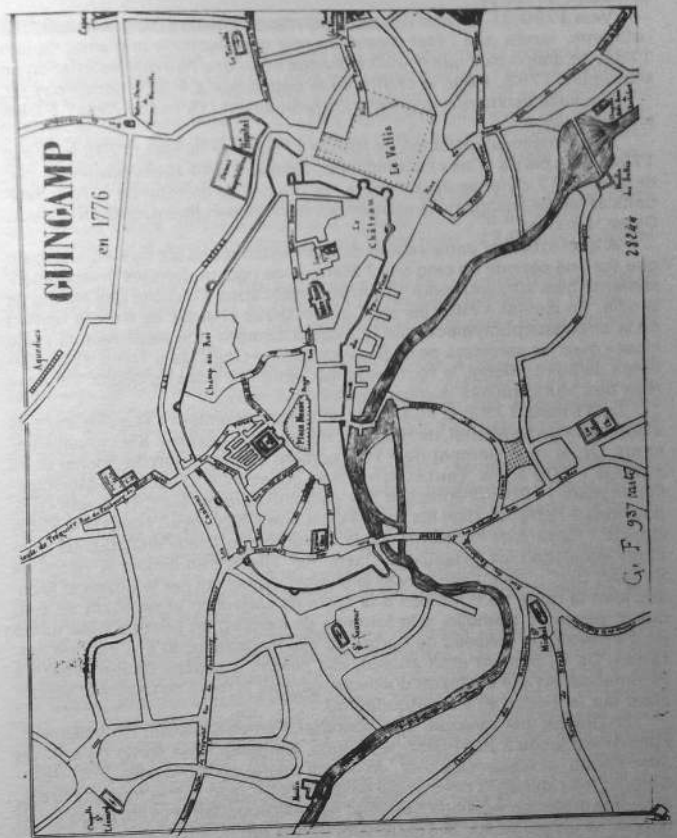
En dehors même des murailles, au pied du «château», la petite place du même nom qui peut servir, affirme-t-on, à mettre les cochons aux jours de foire. Et cette destination a fait fortune.

Puis surtout la Place du Vally, la plus vaste de toutes, avec sa superficie de 220 cordes (130 ares environ) muée par la fantaisie du jour en «Place de la Nation», puis en «Place de la Fraternité» etc., destinée aux évolutions des troupes (le champ de bataille de 1784) et à mettre la majeure partie des bestiaux aux jours de foire : «orgueil de la Cité, elle décorera infiniment la ville... Quand elle aura été perfectionnée». Effectivement, elle a bien besoin d'être perfectionnée, elle et les autres places, sans entretien depuis le début de la période révolutionnaire.

De ce mal souffrent au moins autant les rues, surtout la rue St-Yves et la rue de Brest, tortueuses et beaucoup trop étroites - déjà - pour assurer l'écoulement assez rapide des voitures. Sous l'ancien régime, leurs pavés disjoints causaient bien des soucis à la Municipalité à court de fonds pour les mettre en état. Depuis lors, une telle situation n'a fait que s'aggraver en dépit des décrets et arrêtés gouvernementaux : les rues et les routes des faubourgs seront une lourde charge pour les Municipalités de la Restauration, peut-être même, la plus lourde.

OU L'ON PARLE DU GRAND GUINGAMP.

Combien d'habitants comptait à cette époque Guingamp ? Il est assez



GUINGAMP EN 1776
(Cl. B.N. Paris)
27

difficile de répondre de façon précise, car les limites de la ville ont varié souvent dans les vingt dernières années du XVIII^e siècle. En 1776, la population est évaluée à 3 444 personnes (16), St-Michel non compris, comme ressortissant à Plouisy.

Vers 1790-91, un état dressé pour la répartition du savon accuse 5 177 habitants, tandis que l'état dressé en vue des élections primaires de juin 1791, ne donne plus que 4 060 individus et qu'une nouvelle estimation en septembre 1793, élève le chiffre de la population à 4 520 personnes (17).

Nouvelle estimation encore le 28 Brumaire III (18 nov. 1794) : 5 088 présents. (18).

Le recensement effectué de Nivôse à Floréal IV (9) (déc. 1795 au 9 mai 1796), très précis et très circonstancié, indique 5 444 «individus présents», de plus «262 défenseurs absents», ce qui donne un total de 5 706 habitants de Guingamp la quatrième ville du département, après St-Brieuc, Dinan, Loudéac.

A quoi attribuer cette variété dans les estimations qui ne s'échelonnent que sur une période de cinq ans ? Manque de rigueur dans les divers recensements bien sûr, sauf pour le dernier ; mais aussi élasticité des limites de la ville. En janvier 1790, les six Commissaires chargés de fixer le ressort de la circonscription électorale, y avaient compris non seulement la «ville close» mais les paroisses de St-Sauveur, de Ste-Croix, de la Trinité et la «Pré-vôté» de Saint-Michel, le tout jusqu'aux extrémités des banlieues. Le vieux rêve des Municipalités guingampaises était réalisé.

Le 31 mars 1793, le «Général» annonçait fièrement : «La ville vient de s'agrandir» de St-Michel, de Rustang, de Pen-en-Croissant. Il le croyait sûrement. Or, le recensement de 1793 compte encore à part St-Michel et lui attribue 1 700 âmes. Tout était remis en question. Fort déçue, la Municipalité en mars 1796 (10) adressait aux «administrateurs des C.D.N. une «proposition» à l'effet de fixer les limites de la ville». Elle voyait «grand» la Municipalité ! Partant de Pont-Ezer, sur la rive droite du Trieux en Pabu, «la frontière» escaladait les côtes de Castel-Pic, laissant en dehors le village de St-Iltud. Du Croissant elle suivait le chemin vicinal qui par le Cozen et Maudéz joint la route de Pontrieux à la route de Lanvallon et revenant au sud-ouest, passait à Kerhollo, à la fontaine de Kerprat, au pont de Crec'hanto pour atteindre le ruisseau de Kergre qu'elle longeait jusqu'à la «bonne fontaine». De là, piquant droit au sud, elle passait à gauche de Runevezuit à Ploumagoar qu'elle englobait d'ailleurs, gagnait la route de Corlay et débouchait sur le Trieux au Petit Roudourou.

En Grâce, elle annexait, sans sourciller, Pen-en-Croissant naturellement, Locménéard jusqu'à Pont-Glaz, le Brugou, Kerpaour, une partie de Kéravel avec Kérido, et laissant de côté, on ne sait pourquoi, la Chapelle de St-Jean-Kergrist, elle suivait le chemin qui de la Croix St-Jean, sur la route de Brest, atteint la profonde vallée de Kernabat laquelle marquait la limite jusqu'à son débouché en gorge sur le Trieux vers Pont-Ezer.

C'était là faire preuve d'un robuste appétit et nos gens durent bien ressentir quelque désappointement quand, le 4 avril 1796, l'Administration départementale que présidait pourtant Joseph Le Normant-Kergré fit connaître son sentiment sur la «Proposition» soumise à son examen. Elle était

simplement incompétente. Et le «Grand Guingamp» ne fut point réalisé. Un second projet d'extension en septembre 1800 aura le même sort : il sera encore ajourné.

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE.

Le recensement de 1796 apporte des renseignements intéressants sur cette agglomération qui est à peu près le Guingamp actuel : 5 444 habitants, 5 706 si l'on y ajoute les 262 défenseurs absents, avec un excédent assez marqué de l'élément féminin : 2 379 hommes (2 641 avec les absents), 3 065 femmes, excédent qui paraît dû en partie au grand nombre de femmes domestiques ou employées venues du dehors, et à l'exode de la population masculine sans travail.

La répartition de la population - la densité - est très variable suivant les quartiers et même diffère beaucoup d'un côté de la rue à l'autre :

Densité forte dans la rue Notre-Dame : côté nord : 434 personnes contre 174 au sud.

Dans la rue St-Yves : côté sud (taudis jusqu'aux remparts et au Trieux) 202 habitants contre 108 au Nord, où se trouve il est vrai, la prison.

Dans les deux Trotrieux : 307 habitants au Trotrieux «toulquelenic» et 151 au «Petit Trotrieux».

Plus «aérés» le pourtour de la Place du Centre, à cause des jardins, les faubourgs de «Kerfante» - jadis St-Sauveur - de Montbareil, de la Trinité, de St Michel, même de Ste-Croix avec ses 539 habitants. Population jeune surtout, pourrait-on dire à Ste-Croix, puisque sur 539 habitants, il y a 138 de moins de 12 ans, 207 de moins de 20 ans.

Les familles nombreuses - plus de cinq enfants - se rencontrent fréquemment et dans tous les milieux sociaux : dans la bourgeoisie (telle la famille Buhot-Launay, rue Notre-Dame, avec 8 enfants de deux à dix ans - la famille Toussaint-Yves Festou 7 enfants), chez les cultivateurs de Montbareil où la famille Nédelec compte 8 enfants de trois à seize ans - de même que la famille Bellec, chez les artisans ou les ouvriers : les ménages Coth-Merrien, de «Kerfante» et Vimont-Le Pellan de Ste-Croix s'enorgueillissent de leurs 9 enfants de un à douze ans.

La ville vit de son commerce, commerce de transit et commerce d'approvisionnement pour les campagnes environnantes. Le nombre des «marchands» recensés l'indique parfaitement : 129 boutiques et magasins. L'activité industrielle, de caractère artisanal bien entendu, ne vient qu'au second rang. La métallurgie qui paraît avoir connu au Moyen-Age une certaine importance, n'existe à peu près plus : 11 maréchaux-ferrants, un seul fondeur (Jean-François Le Jamtel installé rue St-Yves depuis 1792). Seules deux professions ont gardé une certaine importance : le travail du cuir et le textile. Les 13 tanneries suffisent - et au-delà - à fournir la matière première aux 11 artisans cordonniers. Plus importants encore l'industrie textile, avec ses 65 métiers, soit 19 dans la ville de Guingamp et à Saint-Sauveur et 46 à Ste-Croix dont dépendent en plus les fileuses : 73, les écardeurs : 26 à Ste-Croix. Les étoffes alimentent les tailleurs (11) (33 à Guingamp) de la ville et des environs, mais il faut qu'on puisse les exporter sous peine d'en arriver bien vite à la surproduction, à la mévente, au chômage et par là à la dis-

parition de cette industrie qui avait connu une réelle importance.

Deux professions se sont installées, par nécessité, dans des quartiers déterminés. Les boucheries se sont fixées aux points où elles disposent d'eau courante, car il n'y a pas d'abattoir municipal unique : à Montbareil où elles occupent 49 personnes, à Pors-an-Quen et au bord du Trieux, Saint-Michel et Petit Trotrieux.

Les tanneries - 13 tanneries - égrènent leurs bassins de Rustang à Saint-Michel, tout comme les 7 moulins dont le Trieux fait tourner les roues.

Les bouchers et les poissonniers forment de véritables dynasties, un peu fermées aux étrangers, car les mariages se font à l'intérieur de la corporation. Par tradition de famille, les Le Coq et les Le Moal travaillent à Pors-an-Quen ; les Le Floch, les Morond, les Le Cornec, les Léguistin, à Montbareil. Des huit poissonniers, trois sont des Guernarpin et trois des Mariette.

Tout ceci était sans doute exact en 1796, mais on était à la veille de modifications profondes qui allaient changer au tout la physionomie de la ville. Le mouvement avait déjà commencé au point de vue monumental, religieux, économique, social.

Plus que tout autre, le quartier de Sainte-Croix va souffrir cruellement des événements de la Révolution et de l'Empire. La population qui y vit est pauvre certes, mais saine et jeune : des 539 habitants (552 en 1793), 40 dépassent 60 ans, 207 ont moins de 20 ans. Moins de dix-sept ans plus tard le Curé de Guingamp, l'Abbé Lagain, écrit tristement en son «Cahier de Paroisse» (12) : «on n'y voit que des malheureux, presque tous atteints d'humeurs scrofuleuses», et il estime la population totale à 260 individus !... C'est, pour plus d'un siècle, l'effondrement de ce faubourg actif entre tous et, en tous cas, jamais plus les métiers ne l'animerait de leurs cadences bruyantes comme autrefois.

LES ECOLES ET LA VIE CULTURELLE.

Que devint pendant la période révolutionnaire le Collège, ou pour mieux dire l'école de Guingamp ?

On ne possède à ce sujet que peu de renseignements, du moins pour la période antérieure à 1796. Le principal Beauvard dut quitter sa fonction car, on le trouve, en juin 1791, Curé d'office provisoire de la paroisse de Ste-Croix. Il y avait bien quatre instituteurs : Désert, Goden, Briand et Bérézay. Continuèrent-ils de donner leur enseignement ? C'est peu probable. Il semble qu'ils n'avaient pas les qualités requises, du moins qu'ils manquaient de ferveur pour les idées nouvelles. C'est ce qu'on a inféré de la démarche faite par une citoyenne «patriotique» - «la plus âgée» - au nom de 37 de ses sœurs, le 14 avril 1791, demandant pour leurs enfants «des maîtres et des instituteurs patriotes» (13).

Bérézay même était tellement suspect que le 10 septembre 1792, il fut compris, comme son ancien maire, Le Normant-Kergré, dans la liste des 45 personnes que 57 Guingampais, un peu pressés ce jour-là, voulaient déjà faire incarcérer (14).

Le recensement de 1796, les cite tous les quatre : Désert est remplacé par Jean-Louis Thomas - avec la mention : instituteur. Quant aux deux mai-

tres de musique l'un Darnois, se voit dénoncer, le 14 avril 1793, par la Société Populaire, au même titre que Le Normant-Kergré, encore, et Le Bouëté. L'autre, le belliqueux Bourvil, un des signataires de l'adresse du 29 janvier 1793, on l'a déjà trouvé, tout bonnement, à la tête de l'hôpital de Guingamp qu'il s'ingénia à sauver du naufrage. Mais de l'école, il n'est pas question.

Quant à l'enseignement féminin, il n'est pas douteux qu'ils disparut avec les Ursulines de la Trinité : c'est à peine si le Recensement de 1796 mentionne pour toute la ville deux maîtresses d'école : les citoyennes Poullouin-Kéroter et Marie-Anne Le Saux, veuve Ménier. En dépit des rapports qui furent présentés à la Convention, celle-ci ne s'occupa que très peu de l'enseignement primaire dans la loi organique sur l'Enseignement - 3 Brumaire IV - 25 octobre 1795. Elle se séparait d'ailleurs le lendemain.

En l'an V 1796-1797, apparaît à Guingamp, une école communale primaire de garçons avec trois instituteurs (15) Duval qui est agrégé «après examen» pour enseigner à lire et écrire et les règles de calcul et les premiers principes de la langue latine le 9 Floréal - 28 avril 1795 -.

Pérennès qui se propose «d'établir à Guingamp, un cours de grammaire générale» et qui est nommé par la Commission décernant certificat et aptitude, dite : «Jury Central d'instruction primaire» (16) (10 Thermidor 5 - 31 juillet 1797).

Tous deux, ajoute la note, distinguée par leurs talents autant que par leur civisme, ce qui ne gêne rien. Un peu plus tard, apparaît Ch. Louis de Foubé alias La Folie, en Brumaire IV (novembre 1797).

Les deux premiers logent dans le ci-devant presbytère qui leur est remis après Fructidor IV - fin août 1796 - et qu'ils doivent entretenir à leurs frais ; et la salle qui se trouve au rez-de-chaussée, à gauche en entrant, (Bureau de la municipalité depuis le 5 novembre 1794) servit de salle de classe (17).

La Folie, lui, ne put trouver de logement au presbytère, ce qui lui valut une indemnité supérieure (120 F au lieu de 80) de la part de la Municipalité (27 Brumaire VI - 17 novembre 1797).

A côté de cette école publique apparaissent en Brumaire et en Pluviôse VII (18) des écoles particulières, dirigées par H. Le Guern et Le Hamon, et le 3 Messidor VII - 21 janvier 1799 -, une autre dirigée par un certain Thomas le Prieur, Notaire, qui se propose d'enseigner «les arts de la lecture, de l'écriture, du chiffre». Il a prêté serment de «haine à la royauté, à l'anarchie, de fidélité à la République et de ne rien enseigner de contraire à la Constitution et aux principes républicains».

Deux dames avaient, en Fructidor VI, d'autorisation d'ouvrir une école primaire de filles : Catherine Riollay et la veuve Le Mée ; n'étant pas, à ce qu'il paraît, en règle avec les exigences légales, elles s'entendirent signifier défense d'enseigner (19).

Guingamp eut donc, sous le Directoire, son école ou ses écoles primaires. Elle crut un moment posséder aussi son «Ecole Centrale». Par le décret du 3 Brumaire IV, la Convention avait créé dans chaque département un établissement d'enseignement appelé «Ecole Centrale». Dès le 28 Ventôse III,

18 mars 1795, des Guingampais avaient rédigé une pétition qui fut entérinée par le Conseil Municipal et adressée à la Convention, pour que l'Ecole Centrale soit installée dans les locaux du Monastère de Montbareil (20). La Convention exauça ces vœux et le 18 Germinal suivant, 7 avril 1795, elle décidait la création de deux Ecoles Centrales : une à Dinan, l'autre à Guingamp (21). St-Brieuc, le chef-lieu, s'estima lésé et protesta : les locaux de Guingamp étaient moins aptes à recevoir l'Ecole que ceux de St-Brieuc (22). Et l'affaire traîna.

Le 29 Frimaire VI - 19 décembre 1797 - la Municipalité de Guingamp demandait à l'Administration Centrale, renouvelée le 11 septembre précédent, de rompre avec les procédés de l'administration destituée, où figurait pourtant Le Normant-Kergé, un Guingampais, laquelle, accusait-on était guidée par «l'incivisme, la malveillance et l'intrigue».

Dans une lettre du 16 Frimaire - 6 décembre - (23) à l'administration départementale, le Ministre de l'Intérieur se montrait surpris qu'on n'eût pas encore organisé l'Ecole Centrale et conseillait même à ladite Administration de solliciter des Conseils, un décret en faveur de Montbareil. Evidemment à Paris quelqu'un s'agitait en faveur de Guingamp : Vistorte-Boisléon, Membre du Corps Législatif, qui faisait répandre un imprimé vantant les aptitudes de l'ex-couvent de Montbareil à Guingamp, ville de plus de 5 000 habitants (Port-Brieuc ex-St-Brieuc n'en a guère que 7 000) et au centre du département.

De son côté, la Municipalité Guingampaise, le 29 Ventôse VI - 19 mars 1798 - réclamait la mise à sa disposition immédiate du couvent de Montbareil, votait 15 000 Frs pour les aménagements que l'Ingénieur en Chef Piou était chargé d'exécuter.

Le différend fut évoqué devant le Conseil des Cinq-Cents où Vistorte et son Collègue Rivoallan de Pleubian, s'employaient dans le sens que l'on sait, et celui des Anciens, où Guyomar essayait évidemment de faire prévaloir la thèse de ses compatriotes.

Une Commission fut donc nommée et la «Commission écrivait le 27 Ventôse VII - 17 mars 1799 - R. Guyomar, «était contre nous... malgré mon insistance et celle de Rivoallan. Nous avons perdu notre procès» (24).

Guingamp n'eut pas en définitive l'Ecole Centrale prévue par la Convention.

A cette date les Monastères avaient, sauf Montbareil, été attribués. Dès le 3 novembre 1791, Ch. Hello avait acquis le Monastère des Capucins et ses dépendances ; F.Y. Doré avait acheté l'Abbaye et l'Eglise de Ste-Croix, quitte à revendre l'Eglise à l'Avoué Aug. Le Clec'h ; Vistorte, le 7 Thermidor IV - 25 juillet 1795 - le petit couvent des Cordeliers de Grâces. Le notaire, Maurice Herpe, le 14 Thermidor IV - 1^{er} août 1796 -, s'était adjugé les bâtiments conventuels des Jacobins, rue Sainte-Anne.

Ces maisons religieuses possédaient des bibliothèques (25) dont les volumes, du moins un certain nombre, furent mis de côté. Ce qui, avec des ouvrages provenant des Monastères voisins (Bégard, Coatmalouen) constituait un fonds de 13 ou 14 000 volumes en grande partie in-folios.

Le «Surveillant» Le Bouétté, le 3 janvier 1796, réclamait un local pour loger sa «bibliothèque» : une grande salle qui fût d'accès facile. On songea à Montbareil, puis au cy-devant presbytère. On l'installa temporairement dans les appartements de l'ancien district où on la trouve en janvier 1797, puis dans la Maison des Salles acquise par Le Bouétté, lequel s'occupa de dresser le catalogue des ouvrages en dépôt. Le 9 Vendémiaire VI - 30 septembre 1797 -, l'Administration Centrale des C.D.N. le destituait et annonçait son intention de le remplacer par «un ou deux citoyens». L'élu fut F.M. Dérien, assurément moins suspect que Le Bouétté. En sa qualité de «Commissaire du Dépôt Littéraire», il réclama et eut la chance d'obtenir une petite indemnité le 15 Fructidor VI (5 septembre 1798).

La constitution d'une bibliothèque municipale aussi importante dut être agréée avec reconnaissance par «la Société Littéraire» qu'un groupe de citoyens fut autorisé à former en Thermidor VII (juillet 1799), sous la surveillance d'un Commissaire de l'Administration note-t-on avec un grand souci de légalité. C'étaient sans doute les mêmes qui adressaient à l'Administration le 9 Nivôse VI (29 décembre 1797), une pétition où ils se disaient «résolus à concourir avec elle à l'établissement des institutions républicaines en substituant les principes de la philosophie éclairée de la saine raison, aux préjugés, à la superstition et à l'ignorance».

Cette Société se retrouvera, et presque avec les mêmes caractères, sous le Consulat et sous l'Empire où la «zizanie» y mettra fin.

On serait presque tenté, à certains signes et même d'après le vocabulaire mis en œuvre, de voir dans cette société comme une tentative de résurrection de la Loge-Maçonnique qui connaîtra une certaine faveur sous l'Empire dans une fraction de la bourgeoisie «éclairée» de Guingamp.

NOTES

(1) Reg. de correspondance du Ss. Préfet : 10 Fructidor X, Fo 103.

(2) L. Dubreuil : *La Vente des biens nationaux*. p. 116. Note 1.

(3) Le 7 Fructidor IV (24 août 1796), il faut expulser par force des malheureux qui se sont arrogés le droit de loger aux Ursulines. Arch. Municip. 3D13.

(4) Rédigé le 26 juin 1792 (an 4 de la Liberté) par les Officiers Municipaux (Arch. Privées).

(5) Archives municipales. Reg. de délib. ID12 - 94 Vo 24 Frimaire III (14 décembre 1794).

(6) Sée et Lesort : *Cahiers de Doléances*. T IV p. 9.

(7) Rapport de l'archiviste en chef du Départ. des CDN au Cons. Général : 1891 pp. 157-166.

(8) Santé et Population dans l'arrondissement de Guingamp.

(9) Archives privées - Registre manuscrit.

(10) Proposition de la Municipalité - Archives privées.

(11) ...aux curieux surnoms parfois : Jean Le Gallic est dit : «La Chamade» et Eustache Beauvoir est connu sous le nom de «Belsunce».

(12) Archives Paroissiales - «Cahier de Paroisse» fo5 - 1807-1813 - Guingamp d'ailleurs paiera cher sa dette au régime impérial. En 1796 le recensement accuse pour Guingamp-Ville : 4 905 habitants, et en 1812 : 4 613, soit en moins 292 personnes.

(13) V. Bulletin de la Société d'Emulation des CDN T L XXXI (1951 - 52 - pp 93-94).

(14) Arch. Municip. 21¹

(15) Arch. Municip. Reg. de délib. ID'3 - Fo 45-65-87-3.

(16) Il y avait un jury par arrondissement. Furent nommés membres du jury de Guingamp le 27 Floréal IV - et le 17 Ventôse X - Vistorte, Festou Le Tertre.

(17) On peut se demander pourquoi la Municipalité n'a pas utilisé les locaux de l'ancien collège. La raison en est que «depuis la Révolution, la maison du Collège a été vendue au citoyen

Buhot-Kerpers, Toussaint» (Arch. des C.D.N. -T.Ecoles II - aire de Guingamp. Note de Festou Ville-Blanche, an X) Buhot Kerpers y fit bâtir une belle maison dans le jardin du Collège - actuellement portant le n° 6 - Place du château et démolit, en partie, la maison du Collège - cf. Arch. Municip. IR 9 et ID12 - Fo 81 - Vo -.

(18) Arch. Municip. Reg. de délibér. ID14 fo 52 Vo.

(19) Arch. Municip. Reg. de délibér. ID141 - Fo 31 Vo.

(20) Arch. Municip. Reg. de délibér. ID12 fo 112.

(21) R. Durand, le Département des C.D.N. sous le Consulat et l'Empire - Rennes et Paris Thèse T1 p.498.

(22) Jury Central d'Instruc. Publique : Imprimé 7 Vendémiaire. V28/9 - 1796.

(23) Arch. Municip. Reg. de délibér. ID13 - fo 95.

(24) Arch. Municip. IR8 - Ancien Collège -.

(25) Le 12 Messidor V - 30 juin 1797, Maurice Herp demande que soient «otés» de sa propriété... l'écurie du dépôt de remonte et... la Bibliothèque. Arch. Municip. ID13 - fo 60.

LE FURETEUR TREGOROIS

LE DROIT DE QUAINTAINE (ou QUINTAINE).

Ce droit seigneurial s'appliquait à un jeu qui pourrait bien passer à proprement parler «un bois en forme de lance» (les textes parlent aussi de **gables**). Il fallait, monté sur un cheval au galop, tenter de rompre cette quaintaine contre un pillier (appelé «post de quaintaine»). Le concurrent qui n'y réussissait pas devait payer une amende.

Ce jeu semble avoir été répandu. Vers 1660, obligation était faite aux vassaux convenanciers de la Trêve du Vieux-Marché qui possédaient des tenues sous la seigneurie de Corlay et qui avaient des fils juveigneurs capables de monter à cheval, de faire leurs fils rompre la quaintaine au post apposé en place publique, près de l'église. Les défaillants étaient condamnés à une amende de 60 sous tournois attribués aux pauvres de la trêve par les soins du recteur de Saint-Mayeux (Arch. CDN. B.318).

La seigneurie de La Roche-Jagu possédait le droit et privilège de faire trois courses pour rompre les quaintaines au bourg de Ploezal, le dimanche après la fête de Saint-Pierre et Saint-Paul (A. CDN.E.2656).

En 1682, Jean-Léonard d'Acigné était en possession de ce droit pour sa seigneurie de Troguindy (les courses avaient sans doute lieu à Penvénan) (Arch.CDN A 31 et E 1843). La seigneurie de Hengoat usa aussi de ce même droit (E.2600).

Dans un certain nombre de lieux, ceux qui étaient tenus de «courir la quaintaine» étaient les jeunes gens mariés dans l'année : c'était le cas dans la seigneurie de Mouexigné, au XVIIème s. Tous les nouveaux mariés demeurant dans le dit fief étaient «obligés le mardi d'après la Pentecoste de la première année de leur mariage, de monter à cheval, et après avoir été en la demeure du dit seigneur ou de ses receveurs les avertir qu'ils sont prêts de courir la quaintaine, se rendre dans ladite rue de Mouexigné... où après avoir reçu chacun une gaule d'aulne qui doit leur être donnée par le propriétaire de la maison appartenant à Jan Remignart, les dits jeunes mariés devaient courir chacun à leur tour et rang, à toute course de cheval, contre un post planté à cet effet... et rompre à trois reprises différentes les gables qui leur sont données, sous peine de 60 sols 1 denier d'amende payable par ceux qui ne se sont pas trouvés pour courir les dites quaintaines, ou qui s'y étant trouvés auraient manqué de rompre les dites

gauls » (A.CDN.E 2409).

J'ignore si dans le Trégor les jeunes mariés, par ailleurs soumis à d'autres amendes ludiques (le saut dans l'eau, par exemple à Bégard, Trézélan, etc.), étaient tenus de courir les quintaines. Un lecteur pourra peut-être préciser ce point.

Le droit de quintaine faisait partie de ces droits seigneuriaux bizarres qui, de divertissements qu'ils furent peut-être à l'origine, étaient devenus des brimades dont les cahiers de Doléances demandèrent la suppression.

H.L.G.

PAUVRES ET MENDIANTS.

En 1695, le recteur de Quemperven, qui de son propre aveu ne gouvernait pas plus de 600 âmes, estimait que dans sa paroisse «le nombre de pauvres honteux et mendiants... se montait à 110 personnes». Ce même brave pasteur écrivait en 1700 : «Dieu vous garde, mon cher successeur, de voir jamais autant de pauvres honteux que j'en ai vu depuis les sept ou huit ans». (Arch. CDN. Série G).

FETES ET REJOISSANCES. LES AIRES NEUVES.

Les recteurs, en dépit de leurs exhortations, ne purent empêcher, les dimanches et jours de fête «les danses publiques organisées tantôt sous prétexte d'aires neuves, et quelquefois sous prétexte d'assemblée de pardon».

L'autorité civile promulguant les mêmes interdits n'était pas plus écoutée. Le 10 décembre 1698, un arrêt du roi, confirmé par le parlement de Bretagne, faisait «défense de tenir foires, marchés ou danses publiques les dimanches et fêtes à peine de 300 L d'amende». L'évêque de Tréguier dut sévir lors de sa visite épiscopale à Guerlesquin, le 2 août 1708, contre un «sonneur de profession appelé Guillaume Derrien, qui proteste de continuer de sonner les jours de fêtes et dimanches aux assemblées et dans les aires neuves, contre les défenses de l'Eglise et celles du Roy». A cette occasion, il rappela la défense faite à tous les «recteurs prestres et religieux» de «recevoir à l'absolution ceux qui auraient «fait faire des aires neuves à jour de dimanche et de fête». Il se réservait à lui seul le droit de les absoudre (Arch. CDN. série G., Ev. de Tréguier, Visites épiscopales).

En 1626 déjà, les Statuts Synodaux de Tréguier (Ch.XX) condamnaient ces réjouissances organisées à l'occasion de l'aménagement des aires neuves : «Les impudences et les débauches scanda-

leuses qui se commettent sous ombre de ce que l'on appelle en ces pais aires-neuves, renderies et fileries, où les hommes, femmes et filles s'assemblent et passent le temps en dissolutions, danses, paroles et actions impudiques, nous obligent à défendre à tous prêtres et ecclésiastiques de s'y trouver, ni de publier aux prônes des Grandes Messes aucune desdites assemblées, comme étant à l'oppression du peuple, ainsi que par arrêt du Parlement il aurait été jugé, et ce, sur peine de suspense pour un mois, ipso facto, si ce n'était pas Notre permission, pour l'entretien de quelques chapelles ou autres œuvres de piété, et cela sans aucune danse ny sonnerie» (Arch. CDN, série G).

HLG

ENFANTS TROUVES.

«Le dimanche 8 avril 1696 ai baptisé une petite fille que René Even, sonneur de cloches de ma paroisse, a trouvée ce matin dans le reliquaire de l'église paroissiale, et l'ai baptisée sous condition ; les parrain et marraine ont été François Tanaff et Renée Arzul qui lui ont donné le nom de Renée Quemperven, et l'enfant a été emportée pour nourrir et entretenir par Marie Le Corre, femme Pierre Grot, nourrice de cette paroisse, par l'avis des paroissiens, après la messe matinale» (Régistre de Quemperven).

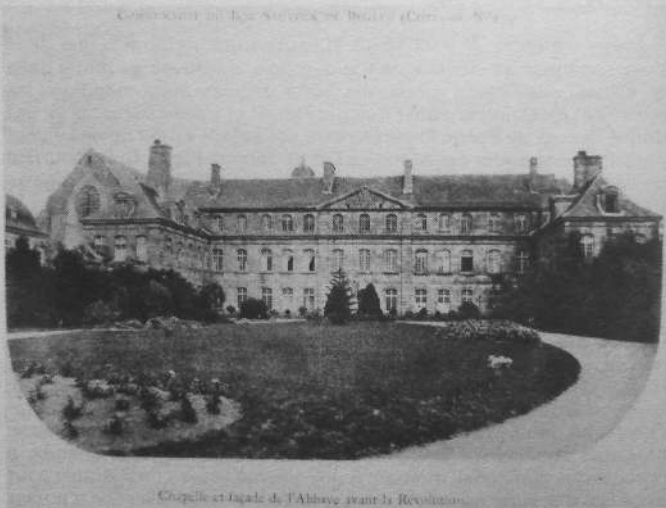
VISITE EPISCOPALE DU 13 JUILLET 1706 A PLOUNERIN.

«Il y a eu une chapelle dans la paroisse de Plestin, frairie de Tréharan sous l'invocation de St Garan, laquelle est présentement ruinée de manière qu'il ne reste que quelques pans de murailles, cependant la confiance que le peuple, non seulement de Plestin mais d'ailleurs, a dans l'intercession de ce saint soutenue par plusieurs miracles qu'on prétend y avoir été faits pour marque desquels on y a laissé plusieurs annelles (?), des enfants de cire et autres témoignages, a procuré des aumosnes montant à une somme assez considérable pour avoir lieu d'assurer qu'on y ferait facilement une chapelle et ce d'autant plus que les tréviens offrent de contribuer au dit bâtiment et même de se charger de l'obligation de maintenir la dite chapelle une fois bâtie en bonne et due réparation».

SOUVENIRS PHOTOGRAPHIQUES.

Cette photographie, aimablement communiquée par les religieuses du Bon-Sauveur de Bégard, est la seule qui, à notre connaissance, présente une image extérieure de l'église abbatiale de Bégard, avec sa verrière oblongue au-dessus du porche ouest (à gauche) et son clocheton à bulbe à la croisée du transept qui apparaît au-dessus du toit du logis abbatial (XVII^e s.).

Cette photographie a naturellement été prise avant l'incendie qui détruisit l'église en décembre 1896.



Les métiers de Brélévénez en 1798. Par Ch. KERMOAL	P.3
Historique des bataillons de volontaires nationaux des Côtes-du-Nord et du Finistère pendant la Révolution (1791-1798). Par J. GUERNIOU	P.7
Le blason de Coatfrec. Par Ch. KERMOAL	P.19
Histoire de Guingamp. Par F. DOBET	P.25
Le fureteur trégorois	P.35